

Contrastes

**Réduire les
inégalités
de revenus
c'est possible !**



 cartoon.be



Interview :
Marco Van Hees pg 10

Même s'il est parfois difficile de s'y retrouver dans les instruments de mesure des inégalités, de multiples indices tendent à montrer que les inégalités de revenus augmentent.

Début janvier, 2 chiffres de la BNB sortent dans la presse la même semaine et s'entrechoquent; celui du chiffre record du patrimoine financier des Belges (909 milliards €) et celui du nombre record de personnes en défaut de paiement de leurs crédits (365.000 personnes). Deux chiffres parmi d'autres qui montrent que l'idéal de progrès social d'après-guerre est mis à mal par la financiarisation de l'économie, dont les performances bénéficient de moins en moins aux travailleurs et de plus en plus aux actionnaires et aux spéculateurs.

Les Etats, auparavant moteurs d'une économie au service du bien-être de l'ensemble de la population, deviennent à la fois auteurs et victimes d'un système qui les prive de ressources financières indispensables pour assurer le bien-être collectif et la correction des inégalités de revenus.

L'Etat doit donc reprendre son rôle d'acteur-clé dans la redistribution des richesses, en agissant par priorité sur les recettes nécessaires pour financer les dépenses sociales.

Dans ce dossier, nous montrerons comment la Belgique a glissé progressivement d'une économie à finalité sociale (grâce au Pacte social d'après-guerre) à une économie qui considère le volet social comme un frein à la croissance.

Nous aborderons la question des écarts de revenus par le biais de l'analyse des principaux indicateurs qui nous permettent de mesurer leur évolution.

L'impôt est-il correcteur d'inégalités ? Très peu, comme le montre les différentes formes de revenus (travail, capital, immobilier).

Le dernier article présente différentes mesures qui permettraient de réduire les inégalités de revenus, notamment en matière d'accès aux soins de santé, d'allocations sociales, de salaire minimum, de logement.

Enfin, nous vous invitons à lire l'interview croustillante mais interpellante de Marco Van Hees à propos des gros patrimoines. Bonne lecture !



Illustration : <http://lesdernieresnouvellesdumonde.blogspot.com/2010/12/116-millions-de-pauvres-en-europe.html>



M. Van Dieren

Trois regards sur les inégalités

Les inégalités sont-elles justes ou injustes ? En 1944, le monde s'accorde pour dire qu'il faut redistribuer les richesses produites pour lutter contre la misère. Mais dans les années '80, on préfère penser que l'individu est responsable de ce qui lui arrive. Dix ans plus tard, c'est la "valeur travail" qui prédomine...

La façon dont un Etat organise (ou pas) la lutte contre les inégalités montre comment une société considère les inégalités qui existent entre les être humains. Différentes conceptions du vivre ensemble sont en débat. Celle qui a prédominé après la 2^e guerre mondiale n'est pas la même que celle d'aujourd'hui. Car la société a changé, tout comme les rapports sociaux entre hommes et femmes, entre parents et enfants, ... Nous vivons plus longtemps, la société s'est enrichie, les services se développent, la mobilité devient un problème important... Bref, même si des constantes perdurent, la société s'est profondément transformée et le regard que l'on porte sur elle également. Quelles évolutions ces changements ont-ils amené dans la façon dont le système politique comprend et met en oeuvre la question des inégalités ? C'est ce que nous allons tenter de comprendre, avec l'analyse de Pierre Reman, économiste et directeur de la FOPES (Facultés ouvertes de politique économique et sociale)

Le Pacte social : l'économie a un but social

Londres, 1944. La guerre contre un ennemi redoutable va bientôt s'achever. Le monde aspire à la paix, à la cohésion sociale. En moins de trente ans, il a subi deux guerres mondiales épouvantables, en grande

partie causées par la misère issue de crises économiques cycliques. Dans la clandestinité, patrons et syndicats, sous l'égide du gouvernement, signent un projet d'accord inédit qui fondera la référence du système politique belge. C'est le Pacte social.

Par ce texte, les signataires reconnaissent qu'il faut lutter contre les inégalités en organisant le partage de la plus-value, c'est-à-dire des gains de productivité (ou encore des fruits de la croissance économique). Pour réaliser cette redistribution des revenus, ils s'inspirent du modèle "bismarckien"⁽¹⁾, basé sur une **logique d'assurance sociale** : c'est notre système de Sécurité sociale. Et le fonctionnement de ce système sera assuré non pas par la seule action d'un gouvernement, mais par une formule paritaire : ce sont les **interlocuteurs sociaux** (patrons et syndicats) qui joueront désormais un rôle essentiel dans le partage de la richesse, entre les salaires des travailleurs d'une part et les dividendes des actionnaires de l'autre. Cela se concrétise par les débats et les décisions des Accords interprofessionnels (AIP).

Un Arrêté-Loi concrétise ce projet d'accord en organisant la Sécurité sociale. Celle-ci n'est pas inventée de toutes pièces : les systèmes qui composent la Sécurité existent déjà en grande partie. Mais ils sont à ce



→ moment-là systématisés et consolidés. L'Arrêté-Loi affirme qu'il importe de "Soustraire de la crainte de la misère les hommes et les femmes laborieux". Il s'agit donc bien de s'organiser collectivement pour assurer aux travailleurs une **sécurité d'existence**, y compris en cas de maladie, d'accident, de vieillesse...

L'être humain n'est pas une marchandise

Les valeurs de fond portées par les négociateurs du Pacte social sont la solidarité, la cohésion sociale ou encore la dignité (l'homme n'est pas une marchandise). Cette valeur de dignité implique que des secteurs d'activité aussi essentiels que la santé, l'éducation ou la justice sociale ne peuvent être livrés à la loi du marché. On reconnaît donc la **nécessité d'une économie mixte** qui implique l'action publique.

Le Pacte social entérine une conception de la manière dont doivent s'organiser les relations entre employeurs et travailleurs, et notamment la responsabilité collective quant au partage de la richesse : "La bonne marche des entreprises, à laquelle est liée la prospérité du pays exige la collaboration loyale [des employeurs et des travailleurs]". Il reconnaît explicitement le droit des travailleurs d'avoir une représentation syndicale : "[Les employeurs] s'engagent à ne porter aucune entrave à leur liberté d'association ni au développement de leurs organisations".

Plus fondamentalement encore, le texte détermine que l'économie a une finalité sociale, puisqu'il précise que l'accord doit "ouvrir la voie à un courant renouvelé de progrès social découlant à la fois de l'essor économique d'un monde pacifié et d'une équitable répartition du revenu d'une production croissante..." Et plus loin : "Le but de l'activité économique est d'améliorer sans cesse les conditions d'existence de la population".

Cette visée n'a pas complètement disparu, nous dit Pierre Reman qui a repéré cette phrase dans le rapport du Conseil central de l'Economie de 2010 : "La façon dont la richesse est partagée dans une économie affecte à la fois l'équité et l'efficacité, influen-

Période	Croissance des prestations sociales	Croissance du PIB	Part des prestations sociales dans le PIB
1954-1961	6,5 %	3,5 %	
1962-1971	9,0 %	4,6 %	
1972-1981	7,0 %	2,8 %	

La Déclaration de Philadelphie

Le Pacte social belge n'est pas un fait isolé. Il résulte d'un consensus mondial qui s'est exprimé lors de la Conférence de Philadelphie, en 1944. Cette assemblée aboutit à une feuille de route qui a donné naissance à des pactes sociaux dans de nombreux pays. On y trouve les principes fondamentaux sur lesquels est fondée l'Organisation internationale du travail :

- le travail n'est pas une marchandise;
- la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu;
- la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous;
- la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs, coopérant sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à de libres discussions et à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun.

çant ainsi la cohésion sociale et la croissance économique". Ce rapport a été exploité dans le cadre du récent Accord interprofessionnel. On y réaffirme donc que la manière dont la richesse est partagée influence l'équité ET l'efficacité de l'activité économique. Ceci est fondamental. Car d'autres conceptions se sont développées entre-temps, comme nous allons le voir.

Très concrètement, les années qui suivent le Pacte social belge vont voir les prestations sociales augmenter de manière significative, comme le montre le tableau ci-dessous :

Durant la période dite des Golden sixties, ces prestations vont correspondre à 13 % de l'ensemble de la richesse produite par an. La période suivante voit une diminution de la croissance économique (les difficultés liées à la crise pétrolière se font sentir) mais les prestations atteignent presque 21% de cette richesse. On peut dire qu'à la suite du Pacte social, la société a connu une transformation profonde en devenant fortement redistributive.

L'ère néolibérale : le social freine la croissance

Mais ce modèle sera mis à mal début des années '80 par le courant néolibéral qui engrange des succès politiques et culturels. Culturels, puisque les populations ont voté pour les gouvernements Thatcher (GB - 1980) et Reagan (USA - 1981) en étant convaincues par les idées qu'ils défendaient.

Le contexte est celui d'une crise à la fois économique (2^e choc pétrolier) et idéologique. L'action de l'Etat social (appelé alors Etat "providence") est remise en

cause. Le rôle des interlocuteurs sociaux est décrié. Cette critique est mûrie au sein de cercles (les fameux Think tank – boîtes à penser) qui soutiendront les politiques néolibérales. Celles-ci reflètent un nouveau consensus et concrétisent une nouvelle feuille de route. C'est le "consensus de Washington".

Pour les néolibéraux, le **marché est le meilleur régulateur**. L'Etat ferait pire que bien en intervenant. Il faut déréguler. D'autant que, selon eux, **l'intérêt général n'existe pas** (théorie du *public choice*) : seuls les intérêts particuliers dominent. C'est vrai aussi pour les responsables politiques et syndicaux, qui aspirent davantage à être réélus qu'à représenter ceux qui les choisissent. On retrouve ici la théorie de la main invisible du marché décrite par l'économiste Adam Smith : l'intérêt général résulte de la somme des égoïsmes. L'individu est compris comme un **homo economicus**, un être qui calcule rationnellement son intérêt dans tous ses actes.

Cette théorie, on le voit bien, jette le discrédit sur les interlocuteurs sociaux et la classe politique. Elle apporte aussi une **autre conception des inégalités : celles-ci peuvent être justes** lorsqu'elles sont liées à un comportement, à un choix. Seules les inégalités liées au hasard (comme naître avec un handicap) nécessitent une compassion et une assistance. Cette conception des inégalités suppose d'introduire le contrôle et la sanction dans le système de solidarité. C'est ce que l'on observe dans le débat actuel sur le chômage, où la responsabilité des chômeurs est mise en évidence.

Les idées néolibérales expriment en conséquence une autre conception de la finalité économique : le **social n'est plus compris comme le but de l'économie, mais comme son fardeau**, une charge qui freine la croissance : *"on ne peut pas surcharger un cheval avec lequel on veut gagner le grand prix !"*. Au nom de la compétitivité des entreprises, il devient légitime de réduire les contributions patronales à la Sécu et à l'impôt tout en "dégraissant" autant que possible.

Voici donc deux conceptions opposées : l'une, progressiste, considère que la redistribution des richesses est un gage d'équité et d'efficacité de l'économie. L'autre, libérale, affirme que le social est un frein à la croissance. On voit bien que cette dernière a le vent en poupe. *"Et pourtant, observe Pierre Reman, nous avons sous les yeux l'exemple des pays nordiques, comme la Norvège, qui prouve que la conception progressiste est valide : ces pays sont en effets les plus égalitaires ; les indicateurs de bien-être y sont aussi les plus élevés ET ils sont également en tête de classement sur le plan économique"*.

L'Etat social actif : travailler pour être inclus

Les conceptions néolibérales font, elles aussi, l'objet d'une critique qui débouchera, dans les années '90, sur une sorte de "troisième voie" qu'on a appelée l'Etat social actif. Une nouvelle feuille de route apparaît, la Déclaration de la Nouvelle-Orléans. *"Cette nouvelle feuille de route nous vient des socio-démocrates américains (Clinton), anglais (Blair), et en partie allemands (Schröder). Elle reprend des éléments dans les deux consensus précédents"* résume Pierre Reman.

On trouve ainsi, dans la conception de l'Etat social actif (ESA), le principe de **l'égalité des chances** plutôt que des résultats, associé à la responsabilité des individus. Les valeurs qui prédominent sont la liberté et les **droits de l'homme**, mais aussi la justice sociale. Mais dans quel sens ? L'ESA privilégie les politiques d'**inclusion**, essentiellement via la participation des individus au marché du travail. Il s'agit d'une nouvelle manière de comprendre la question sociale en la réduisant au problème de l'exclusion de certains. Autrement dit, explique Pierre Reman, *"les tenants de la troisième voie ne pensent plus la société en termes d'exploitation d'une classe sociale par une autre, mais partent du principe que l'exclusion frappe certains groupes plus que d'autres (les femmes, les immigrés)"*.

Pour les tenants de l'ESA, la combinaison Sécurité sociale/impôt ne permet plus d'assurer un patrimoine social suffisant aujourd'hui et les prélèvements sociaux pèsent sur la compétitivité. Ils estiment aussi que la formule paritaire (le rôle des interlocuteurs sociaux) s'épuise. En revanche, on connaît beaucoup mieux les facteurs de risque⁽²⁾. L'Etat social actif se montre donc plutôt favorable au recours à l'assurance privée (ex. pension privée) tout en considérant les droits sociaux liés à la protection sociale comme des **droits de créance** permettant de garantir un minimum de ressources. *"De ce fait, les chômeurs sont traités comme des handicapés"* note Pierre Reman. L'ESA entend **garantir le droit au travail** (*accumuler des heures*) **et non plus le droit à l'emploi** (*bénéficier d'un contrat d'emploi solide*). C'est ainsi qu'aujourd'hui, la valeur travail est devenue centrale dans le discours politique, en tant que critère essentiel de la participation à la société et au déclin des valeurs qui ont construit le pacte social.

Christine Steinbach

(1) Du nom du Chancelier allemand Bismarck

(2) Ceci peut faire sourire (si l'on ose dire) en pensant à la crise financière que personne n'a vu venir mais on pense ici, par exemple, à l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, très méconnu à l'époque du Pacte social, axé sur la productivité



Mesurer les écarts de revenus : Pas une sinécure !

15% des Belges vivent sous le seuil de pauvreté. C'est la Banque Nationale qui le dit. Qui le mesure même. Un chiffre auquel vient se greffer une augmentation des écarts de revenus entre "riches" et "pauvres". Comment mesure-t-on cette réalité ? On dispose d'une série d'indicateurs pour l'étudier. Petit tour critique du propriétaire en la matière...



Ce n'est plus vraiment une nouvelle. On en a beaucoup parlé déjà. Mais cela n'enlève rien à la gravité de la situation. Une personne sur sept vivant en Belgique est en dessous du seuil de pauvreté. Qu'entend-on par là ? On considère que ce seuil se situe à 60% du revenu médian (ou moyen). En d'autres termes, vous prenez le revenu qui se situe juste au centre de l'ensemble des revenus perçus par une population. C'est le revenu médian. Vous en prenez 60 % et vous obtenez le revenu considéré comme seuil de pauvreté. En 2009, le revenu médian était de 19.313€. 60% de ce revenu médian équivalent à 966€ par mois pour un isolé et 2.029€ pour un couple avec 2 enfants.

Besoin de nuances

C'est simple. Trop simple. Cela permet évidemment de jeter un regard global sur une population. Mais pas d'appréhender la complexité des mécanismes de pauvreté, ni la diversité des situations. Et puis surtout, il y a un côté arbitraire à ces 60%. La Belgique utilise ce seuil depuis 2000. C'est l'Union européenne qui l'a

fixé arbitrairement pour opérationnaliser son approche de la pauvreté. Mais selon les critères que l'on souhaite utiliser, on pourrait aussi n'en considérer que 50% ou au contraire placer le curseur plus haut ! L'Union européenne procède d'ailleurs à des comparaisons des situations à 40, 50 ou 60% du revenu médian. Cela ne modifie guère les situations des différents pays entre eux.

Nous sommes donc là avec une vision très imparfaite de la mesure réelle de la pauvreté. Même si elle a un intérêt communicationnel certain et un potentiel de sensibilisation non négligeable !

Il nous faut donc affiner la recherche. La **Courbe de Lorenz** (voir graphique en page 9) présente un intérêt pour voir comment se répartissent les revenus dans une population divisée en 10 tranches. On place côte à côte la part des revenus des 10% des personnes dont les revenus sont les plus bas, puis des 10% suivants, et ainsi de suite. En 2008, en Belgique, le premier décile recevait 3.5% des revenus totaux de la population. Le deuxième, 5,4%. Le dixième - le plus

riche - 22,3% ! Ceci nous donne une idée relativement précise des écarts de revenus : le décile le plus haut est 6,4 fois plus élevé que le plus faible ! Et les plus riches connaissent eux-aussi de grandes différences entre eux : le pourcentage le plus élevé (le "percentile" 100) se chiffrait en 2006 à 126.700€ de revenu moyen alors que le percentile 91 était de 36.700 € !⁽⁴⁾

Le **coefficient de Gini** est un autre indicateur intéressant. Il permet d'appréhender le niveau d'inégalités de revenus d'une population donnée.

Le pavé ci-dessous en explique l'intérêt mais aussi les limites que peuvent y introduire les statistiques prises en compte pour l'établir.

La sécu réduit de moitié le risque de pauvreté

En matière de mesure de l'impact et de l'efficacité de notre système de sécurité sociale, le taux de risque de pauvreté est utilisé pour mesurer les différences avant et après transferts sociaux. Le SPF Sécurité sociale a



Evolution de l'inégalité de revenu avant et après impôts, d'après le coefficient de Gini, la Belgique et les Régions, 1990-2005

BELGIQUE	Avant	Après
1990	0,362	0,297
1995	0,365	0,297
1996	0,370	0,301
1997	0,373	0,304
1998	0,376	0,308
1999	0,383	0,312
2000	0,381	309
2001	0,392	0,319
2002	0,399	0,329
2003	0,407	0,340
2004	0,426	0,362
2005	0,427	0,364

Plus coefficient de Gini se rapproche de 0, plus on tend vers une égalité parfaite des revenus. Plus il se rapproche de 1, plus on tend vers une inégalité totale des revenus.

Source : service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale
http://www.luttepauvrete.be/chiffres_inegalite_riches_pauvres.htm

Quand "Gini" fait voir trouble...

Gare aux méthodes d'analyses statistiques. Elles peuvent contenir des biais qui faussent la lecture des réalités. La preuve avec l'étude de l'INS sur les inégalités de revenus.

L'une des façons les plus reconnues de mesurer l'évolution des inégalités de revenus - et donc en corollaire, l'augmentation de la pauvreté - c'est d'utiliser le "coefficient de Gini". Ce coefficient donne une valeur mathématique aux inégalités. Ainsi, imaginons une société où l'égalité est parfaite : tous les ménages ont le même revenu et le coefficient de Gini est égal à "0". A l'inverse, dans une situation d'inégalité parfaite, le coefficient serait égal à "1". Autant dire qu'aucune des deux situations n'existe bien sûr...

En Belgique, l'Institut National des Statistiques a conclu dans une étude datant de mars 2010 à "une inégalité de plus en plus forte des revenus". Gini serait passé de 0.33 à 0.38 entre 1997 et 2007

(soit 16% d'augmentation), lorsqu'on considère les revenus avant impôt. Après impôt, les inégalités sont logiquement moins importantes : le coefficient passe de 0.25 en 97 à 0.31 en 2007, ce qui représente 22% d'augmentation ! Ce qui signifierait aussi que la fiscalité serait moins réductrice d'inégalités en 2007 qu'en 1997. Réforme fiscale oblige ?

Interpellant, évidemment ! Voire même alarmant ! Mais les spécialistes s'étonnent de ces chiffres que les autres pays occidentaux (même aux Etats-Unis !) n'observent pas chez eux...

Philippe Defeyt s'est fortement intéressé à la question. Il considère qu'une importante erreur de méthode s'est produite ; un biais s'est introduit dans le calcul par le fait que l'administration fiscale a progressivement modifié depuis 2002 (mais surtout en 2005) la prise en compte des revenus les plus faibles dans ses statistiques. Ce qui fausse tout, estime le chercheur de l'IDD.

Effectivement, l'enrôlement des bas revenus (même de ceux qui ne paient pas

d'impôt) a commencé à augmenter à partir de 1995 et a connu une accélération en 2005. Et forcément, plus il y a de bas revenus intégrés dans les statistiques, plus le coefficient de Gini est influencé.

De même, Philippe Defeyt incrimine une autre évolution : celle de la fragmentation des ménages. De plus en plus de déclarations fiscales sont le fait de personnes isolées (avec ou sans personnes à charge) au détriment de déclarations communes. Cette situation influe sur un des éléments du calcul (les "unités de consommation", pour être précis) et fait aussi augmenter le coefficient.

Ne comparons donc pas des pommes et des poires, pour en conclure trop vite à une forte augmentation des inégalités, c'est la leçon à retenir. S'il vaut donc mieux de ne pas se fier à l'étude en question pour étudier la progression des inégalités de revenus actuelles en Belgique, il n'en demeure pas moins qu'un phénomène comme la fragmentation des ménages a par ailleurs une influence reconnue sur leur précarisation...

	Pauvres uniquement	Pauvres et déprivées	Déprivées uniquement	Ni pauvres, ni déprivées	Total	Taux de pauvreté
Belgique	9	6	6	79	100	15
Wallonie	10	9	9	72	100	19
Flandre	8	3	3	86	100	11

Source : IWEPS



mesuré le nombre de personnes qui se situeraient sous ce seuil si les allocations sociales qu'ils perçoivent leur étaient retirées. En 2007, Alors que 15% sont aujourd'hui concernés ils auraient été 28% sans les transferts sociaux et sans prendre en considération les pensions de retraite! Toute l'efficacité de notre protection sociale est dans ces deux chiffres. La sécurité sociale réduit de moitié ou presque le risque de pauvreté... !

L'emploi est évidemment aussi un facteur essentiel dans le risque de pauvreté. Le SPF Sécurité sociale a mis en évidence que 25% des personnes et ménages sans emploi se situent sous le seuil, alors que 4% seulement de ceux qui occupent un emploi le sont.

Le grand reproche que l'on peut faire à l'ensemble des indicateurs analysés ci-avant, c'est de ne prendre en compte que les revenus qui font l'objet d'une déclaration fiscale. Les inégalités et la pauvreté y sont du coup analysées sur ce que l'on appelle "l'indicateur monétaire". Autrement dit, les revenus en nature ne sont pas intégrés, les avantages liés à la propriété non plus : peut-on mettre sur le même pied deux ménages au revenu salarial identique si l'un est propriétaire d'un logement payé et l'autre locataire ? Si une personne bénéficie de revenus non déclarés au fisc? Bref, l'indicateur monétaire montre ses limites. Ni les revenus locatifs réels, ni le patrimoine ne sont réellement pris en considération pour la mesure des inégalités. Forcément, puisqu'ils ne sont pas ou peu connus.

Etes-vous "déprivé" ?

Un autre indicateur pour mesurer les écarts de revenus, c'est ce que l'on appelle les "**indicateurs de déprivation**". Lorsqu'on évoque des indicateurs de déprivation, on cible en fait toute une série de biens, de services, d'activités auxquels on ne peut pas accéder alors que la société dans laquelle on vit les considère comme ordinaires voire nécessaires.

C'est une approche assez intéressante. Les chercheurs ont tenté de la rendre objective en définissant 9 items, 9 situations délicates. Le taux de déprivation se mesure alors au nombre de personnes qui ne peuvent se permettre au moins 3 des 9 items définis.

A la lumière de ces nouveaux indicateurs, l'analyse fait apparaître de nombreuses nuances et différences par rapport aux résultats

que donnent les indicateurs monétaires.

Par exemple, des personnes qui semblaient échapper à la pauvreté du strict point de vue des revenus peuvent faire face à des problèmes de déprivation matérielle importants.

Autre exemple, certaines catégories plus à risque d'un point de vue monétaire, comme les petits indépendants ou les personnes âgées, souffrent moins de problèmes de déprivation matérielle.

A partir de ces deux notions de pauvreté monétaire et de déprivation, on peut donc identifier des personnes "pauvres" ou "déprivées" ou les deux... L'IWEPS (Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique) a mené des travaux qui ont permis de déterminer quatre catégories de personnes : celles qui sont pauvres ; celles qui sont pauvres et déprivées ; celles qui sont déprivées uniquement ; et enfin, celles qui ne sont ni pauvres ni déprivées. (Voir tableau)

On remarque à la lecture du tableau que la Wallonie connaît un taux de pauvreté (19%) et un taux de déprivation (18%) très proches. Alors qu'en Flandre, le taux de déprivation (6%) est nettement inférieur au taux de pauvreté monétaire (11%). Ceci tendrait à montrer que la pauvreté monétaire se traduit par des difficultés quotidiennes plus importantes en Wallonie qu'en Flandre.

L'immatériel aussi !

Si l'on veut pousser l'analyse plus avant encore, il y a lieu de prendre en compte également la notion de déprivation immatérielle, que l'on peut résumer sous le générique "d'inégalités socio-culturelles".

On est ici dans la prise en considération d'éléments de participation sociale ou citoyenne, dans le fait de bénéficier ou non de réseau de proches, dans des évaluations de santé, dans l'accès à l'enseignement

Les 9 "items" de la déprivation matérielle

Le ménage n'a pas la capacité financière de :

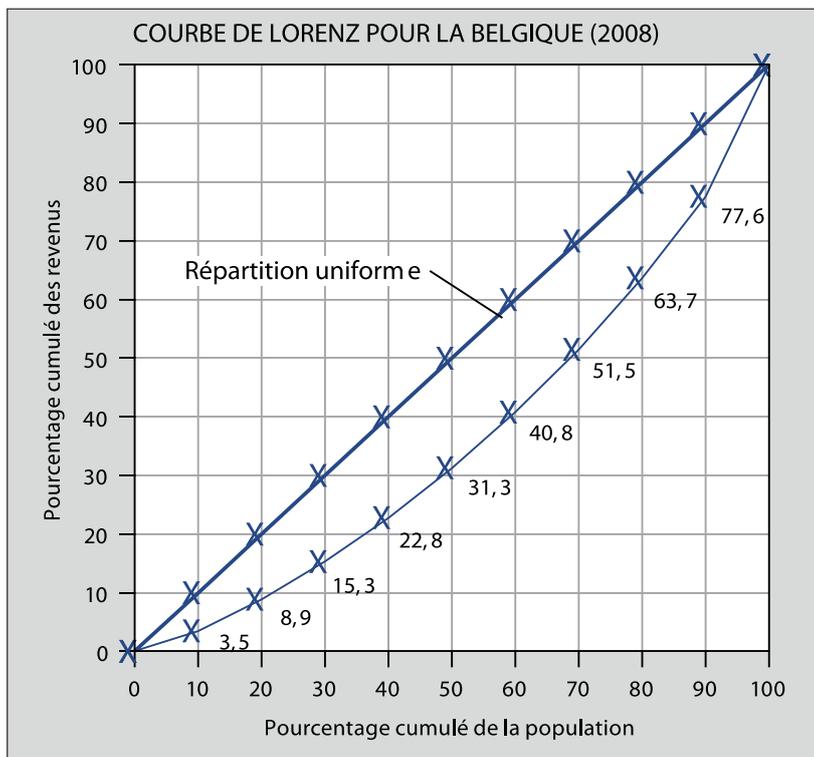
1. Faire face à des dépenses imprévues
2. Manger tous les deux jours un repas comprenant des protéines
3. Chauffer correctement son logement
4. Partir une semaine en vacances par an
5. Eviter les arriérés de crédit, de loyer et de paiement
6. Disposer (si désiré) d'une voiture
7. Disposer (si désiré) d'une télévision
8. Disposer (si désiré) d'un téléphone
9. Disposer (si désiré) d'une machine à laver

supérieur ou à la culture... Philippe Defeyt⁽²⁾ présente des chiffres sur des indicateurs d'inégalités socio-culturelles entre bas et haut de l'échelle des revenus.

On y remarque par exemple que le pourcentage de personnes qui ne participent pas à des activités sportives ou récréatives est de 71% chez les plus pauvres et de 46% chez les plus riches. Les revenus les plus bas se considèrent en mauvaise santé bien davantage que les plus élevés : 17% contre 3%. 18% de la population la plus pauvre est qualifiée de dépressive, pour moins de 5% des plus riches... Ces données sont criantes. Elles témoignent d'inégalités socio-culturelles énormes et "scandaleusement peu travaillées en Belgique", s'insurge le chercheur namurois.

Ce petit tour des indicateurs de pauvreté et d'inégalités se termine. Il démontre que l'on est encore très éloigné en Belgique d'une connaissance réelle et nuancée des phénomènes de pauvreté. Parce que les indicateurs sont encore insuffisants. L'enjeu principal n'est pas celui de la recherche, mais bien celui de la connaissance qui permet la mise en œuvre de politiques adéquates. En matière de réduction des inégalités, en matière de réduction des écarts de richesses.

Les données dont on dispose permettent d'identifier qu'un "noyau dur" d'une dizaine de pourcents de la population cumule faibles revenus, difficultés matérielles, faible implication sociale, durée dans la pauvreté, accès limité à la culture... Il paraît évident qu'il est nécessaire



Source : Revue économique juin 2010 - Banque Nationale de Belgique

d'améliorer la répartition des revenus. Mais il faut aussi soutenir l'accès au logement, par exemple. Et ceci ne permettra pas encore de réduire les inégalités culturelles : qui peut prétendre qu'une amélioration matérielle de la situation d'un ménage va automatiquement l'inciter à mieux se soigner les dents ou à augmenter la réussite scolaire de ses enfants ?

Jean-Michel Charlier

(1) Syndicats FGFB 12/11/2010

(2) Defeyt Philippe et Guio Anne-Catherine, IDD, Pauvreté : une définition limitée, une politique à revoir, 2010

Riches sans le savoir !

Eurostat annonce que les Belges sont les plus riches de la zone euro ! Leur patrimoine financier total atteint 909 milliards, soit 2,1 fois le PIB. Et la Banque nationale précise que, dans ce patrimoine, les comptes d'épargne ordinaires atteignent un record historique : 403 milliards d'euros.

909 milliards, cela représente une moyenne de 200.000 € par ménage...

Quand on additionne les patrimoines financier et immobilier des Belges, et que l'on en déduit les dettes des ménages, on obtient une richesse totale de 1.792 milliards d'euros. Le pourcentage le plus riche en détient à lui seul 341 milliards ! C'est plus que les 60% de ménages les moins riches qui en possèdent ensemble 331 milliards.

Patrimoine moyen des 60% les moins riches : 120.000 €. Patrimoine moyen du 1% le plus riche : 7.471.000... ! Gloup !

Source : www.frerealbert.be

Le patrimoine des Belges début 2010

+	909	milliards € de patrimoine financiers (épargne,...)
+	1.075	milliards € de patrimoine immobilier
-	192	milliards € d'endettement (crédits)
<hr/>		
=	1.792	milliards €

Le regard malicieux, le sourire aux lèvres. C'est avec une grande simplicité que Marco Van Hees nous accueille chez lui, à Carnières.

Ce contrôleur du fisc n'a pas sa langue en poche quand il s'agit de dénoncer les incohérences du système.

Rencontre avec un homme qui ne manque pas de piquant et qui n'a pas peur de la polémique.

Marco Van Hees,

l'homme qui murmure à l'oreille des pauvres (1)



C. Benedetto

■ **Qu'est-ce qui vous a amené à vous intéresser particulièrement aux grosses fortunes ?**

□ Ce n'est pas évident de se souvenir...Un jour je suis allé soutenir les grévistes de l'usine Boël de la Louvière, industrie phare de la ville détenue par une riche famille. Une affiche du PTB soutenant les grévistes représentait Jacques Boël avec l'inscription suivante : "Moi Jacques Boël, je défends ma famille et vous !" A l'époque, on ne savait pas encore que sa fille,

Delphine Boël était en fait la fille cachée du roi ! (rire) En creusant un peu sur cette famille, on découvre des choses interpellantes. C'est ma première approche avec les grosses fortunes. De plus, je travaille à l'administration fiscale depuis 30 ans...

■ **Qui sont les gros salaires (revenus) et les gros patri-moines (fortunes) en Belgique ?**

□ Les gros salaires s'évaluent en millions d'euros. Le cas le plus représentatif : Jean-Paul Votron, l'ancien administrateur délégué de Fortis qui détenait en 2007, 4 millions d'euros (1/1000^{ème} du bénéfice de Fortis en 2007). Il avait à l'époque justifié son salaire en se comparant à Justine Henin : "Quand on a un talent exceptionnel, on a droit à une rémunération exceptionnelle". C'était juste avant le crash financier de septembre 2008...

Il y a certaines spécialités de médecins qui gagnent aussi beaucoup d'argent, comme les radiologues. Je n'aurais jamais imaginé cela avant de faire un contrôle fiscal pour cette profession ! Mais on est loin des 4 millions d'euros ! Si on part du principe qui dit que la richesse est le produit du travail, pour que quelqu'un soit très riche, il faut qu'il puisse se baser sur le travail des autres. Le radiologue n'aura jamais le salaire d'un patron qui a des milliers de personnes sous ses ordres.

Les grosses fortunes sont les riches familles comme de Spoelberch (Inbev), famille aristocrate très ancienne ; les Vandamme ; les de Mevius. Elles comptabilisent à elles trois 17 milliards d'euros de patri-

(1)

Marco Van Hees est l'auteur de plusieurs livres, dont "Didier Reynders, l'homme qui murmure à l'oreille des riches", "Banques qui pillent, banques qui pleurent".

Voir également son site internet www.frerealbert.be, ainsi que le film vidéo (15 min) : "Les chasseurs de fortunes" ("De fortuinjagers") sur www.lesgrossesfortunes.be

moine. Ensuite, vient la famille Colruyt (2,8 milliards), Albert Frère, les Boël... Ces chiffres ne sont pas contestés par ces familles. Le calcul est aisé : il suffit de connaître le nombre d'actions qu'ils détiennent et leur valeur. Leurs fortunes sont liées à l'entreprise qu'ils possèdent.

■ **Ce sont donc des fortunes qui font vivre l'économie ?!**

□ C'est une façon de voir les choses (rire). Cela dépend du point de vue idéologique : Est-ce que ce sont les patrons qui font vivre les ouvriers ou l'inverse ? Pour moi, c'est grâce au travail de ses salariés que l'actionnaire de l'entreprise peut vivre et peut avoir une telle fortune. Et plus le groupe est important, plus il y a un potentiel de richesse. Le patron d'une PME de dix travailleurs n'aura jamais la fortune de la famille Spoelberch ! Ce qui prouve que ce n'est pas le génie d'une personne ni son travail qui peut expliquer de telles fortunes. Ils ont aussi une fortune immobilière mais elle représente une petite part par rapport à la valeur de leurs entreprises.

■ **Que font-ils de ces grosses fortunes ?**

□ Il y a souvent un membre de la famille qui gère l'entreprise, bien que cela se perde. Les autres, ils se laissent vivre ! Ils rénovent leur château ou ils reprennent une société comme par exemple un membre de la famille de Mevius qui a fait "joujou" avec l'entreprise Royal Boch. Mais ça n'a pas fonctionné.

■ **De tous les peuples de la zone euro, le Belge est le plus riche ! Pourtant, très peu de personnes ont l'impression de l'être. Cherchez l'erreur... où est-elle ?**

□ C'est la répartition inégale de la richesse qui explique cela. 10% de la population possède la moitié de la richesse. 1% les plus riches possèdent 20% de la richesse. Les 60 % les moins riches possèdent la même chose que les 1% les plus riches !

"1% les plus riches possèdent 20% de la richesse. 60% les moins riches possèdent la même chose que les 1% les plus riches !"

■ **La fraude fiscale est estimée de 20 à 30 milliards par an en Belgique. Comment expliquer que la fraude est si importante dans notre pays ?**

□ La Belgique est un pays où le niveau de fraude par rapport au PIB² est dans les plus importants. Cela signifie que c'est un pays qui favorise la fraude parce que tout simplement, on ne la combat pas ! Il y a deux écoles : soit on explique cela par le fait qu'on est trop laxiste, soit par le fait qu'il y a trop de taxes et que cela encourage la fraude. Or, les pays nordiques par exemple, ont un niveau de taxation très élevé mais le niveau de fraude y est très bas !

Je ne pense pas que la fraude soit davantage présente dans les gènes des Belges (rires). Il y a tout simplement moins de mécanismes de contrôle. En France, par exemple, il n'y a pas de secret bancaire, les moyens d'investigation sont plus importants.

Il y a des fraudeurs à tous les niveaux. Cependant, une étude du professeur Max Frank démontre que les 10 % les plus riches sont responsables de plus de la moitié de la fraude. Il y a une inégalité à plusieurs étages : à une inégalité de revenu de base s'ajoutent une inégalité fiscale et une fraude fiscale !

■ **Albert Frère semble vous fasciner au point que vous lui dédiez votre site internet... Pourquoi lui ?**

□ Je crois beaucoup à la valeur de l'exemple. Il est très représentatif : c'est le capitaliste emblématique de la Belgique et de la France. L'origine de sa fortune tient dans la sidérurgie mais avec une aide considérable de l'Etat ! Il a joué à fond avec le principe de "privatisation des profits et de socialisation des pertes". Quand une activité est déficitaire, on fait appel à l'Etat pour éponger les pertes ; par contre quand ça rapporte, le privé est candidat repreneur. Albert Frère a joué là-dessus lorsque la sidérurgie avait des problèmes importants. Il a revendu sa société à l'Etat à un prix que certains dénoncent. L'origine de sa fortune est douteuse. Quand on dit que c'est grâce au génie qu'on s'enrichit, c'est plutôt ici le génie de rouler l'Etat ! A l'époque, le ministre Willy Claes arbitrait les parties de tennis d'Albert Frère au moment où il négociait avec lui ! Autre exemple, lors de la négociation de la vente de Fortis à BNP Paribas, Reynders et Leterme sont conseillés par Albert Frère. Il leur dit qu'il faut vendre sinon ça va leur "sauter à la figure". Cependant, Albert Frère et BNP Paribas défendent les mêmes intérêts puisqu'ils sont des partenaires financiers ! Ceci illustre les liens quelquefois douteux qui peuvent exister entre le politique qui est censé défendre l'intérêt général et les grands actionnaires qui eux, défendent leurs intérêts privés.

■ **A ce propos, vous avez écrit un livre sur Didier Reynders et son entourage. Pourquoi dites-vous qu'il parle à l'oreille des riches ?**

□ C'est un livre qui dénonce les inégalités fiscales en Belgique mais partant quand même de l'idée que Didier Reynders est un champion dans le domaine ! Même si on ne peut pas tout mettre sur son dos, il poursuit la lignée tracée avant lui. C'est aussi une manière de rendre le sujet plus attractif : par la valeur de l'exemple, permettre au lecteur d'entrer dans la matière. Mais, il y a quand même des réalités : une série de mécanismes ont renforcé les inégalités en Belgique. Avant d'être ministre des Finances, il a été l'administrateur d'un Centre de coordination du groupe Carmeuse représenté par la riche famille Collinet. Quand il est devenu ministre des Finances, il s'est battu pour



→ maintenir les Centres de coordination des multinationales contre l'avis de l'Union européenne. Et quand il a vu que ce n'était plus possible, il a inventé le système des intérêts notionnels pour permettre aux grandes entreprises de maintenir les avantages fiscaux qu'elles avaient via les centres de coordination. Pour maintenir un avantage aberrant pour une centaine de multinationales, on l'a étendu à toutes les sociétés du pays !

Didier Reynders a des liens avec de nombreux capitalistes ou dirigeants d'entreprises, même si en Belgique, les ministres en exercice ne cumulent pas avec des fonctions dans le privé et ne siègent pas dans des conseils d'administration d'entreprises privées. Une fois qu'ils ne sont plus ministres, c'est autre chose. Par exemple, Jean Luc Dehaene ne se cache pas d'avoir été au sein de différents conseils d'administration dans le milieu de la finance pour garder son niveau de vie (rires !).

■ **Le principe des privilèges aux personnes les plus fortunées s'applique-t-il aussi aux entreprises qui font les plus gros bénéfices? Alors que l'ISOC est officiellement de 34%, comment expliquer qu'Electrabel n'en paie...que 0,04% ?**

□ Si on tient compte du pourcentage officiel de taxation des sociétés (33,99%), l'Etat belge a fait cadeau de 64 milliards € aux 500 sociétés qui font le plus de bénéfices. Elles auraient dû payer 66 milliards, elles n'en ont payé que 2 ! Cela représente un taux moyen d'imposition de...

3,76%. Et parmi ces 500 entreprises, les 50 sociétés qui ont payé le moins d'impôts ont été taxées à 0,57%. Cela représente un manque à gagner de plus de 14 milliards € rien que pour ces 50 sociétés. Certaines n'en paient même pas du tout. Par exemple, Inbev (6 milliards € de bénéfices) ou le Groupe Bruxelles-Lambert (3 milliards)... 0% d'impôt !

■ **Et comment expliquer que l'Etat fait de si gros cadeaux aux sociétés qui font le plus de bénéfices ?**

□ Les mesures qui permettent cela sont multiples : les plus-values sur actions exonérées, les intérêts notionnels,

les RDT (revenus définitivement taxés) ; quand une filiale paie des dividendes à sa maison-mère, on considère qu'un bénéficiaire qui est déjà taxé au niveau de la filiale ne doit pas être taxé une seconde fois au niveau de la maison-mère. C'est défendable sauf qu'il y a plein de choses anormales qui se passent avec les RDT : par exemple, une entreprise qui bénéficie des intérêts notionnels est considérée comme une entreprise virtuellement taxée même si elle ne paie pas d'impôts ! J'appelle ça les revenus définitivement non taxés !

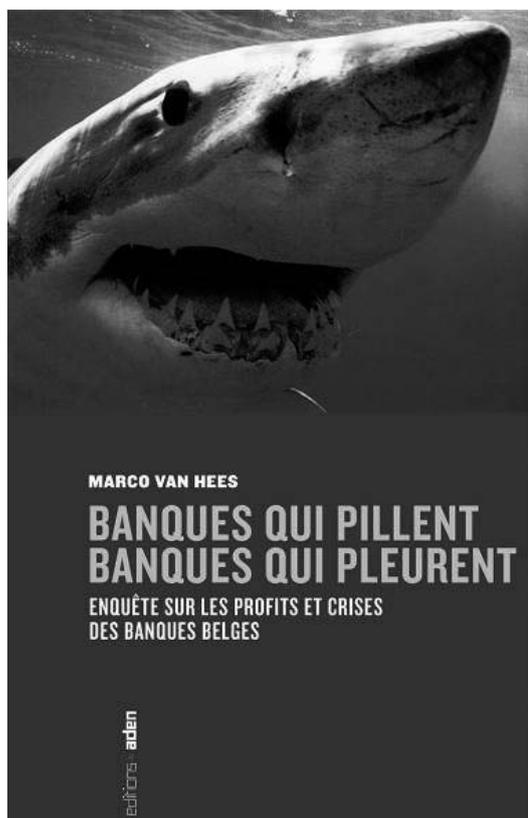
Mais de manière générale, les arguments qui justifient les cadeaux fiscaux aux entreprises sont ceux de la concurrence, de la compétitivité par rapport aux autres pays de l'Union européenne. Les politiques croient vraiment en cet argument. Il est vrai qu'il y a une concurrence, mais il faut se demander si les Etats répondent à une concurrence existante ou s'ils créent eux-mêmes cette concurrence ! Par exemple, avec le système des intérêts notionnels, la Belgique est pointée du doigt comme ayant volontairement créé une situation de concurrence fiscale. Un économiste irlandais justifiait le taux bas de l'impôt des sociétés en Irlande en citant une étude américaine qui explique que les taux d'imposition sur les sociétés en Belgique est négatif, et donc beaucoup plus bas que ceux de l'Irlande ! Ce sont des organismes patronaux qui imposent l'idéologie économique. Par exemple, si on compare les rapports issus de la table ronde des industriels européens et les directives européennes qui sont appliquées, on observe que le contenu est similaire !

■ **Que diriez-vous à Monsieur ou Madame Tout-le-monde qui a peur de la levée du secret bancaire et de l'impôt sur la fortune (ISF) ?**

□ Les gens croient qu'ils sont concernés par l'ISF. Ils ne se rendent pas compte de ce qu'est réellement une grosse fortune. Un impôt sur les grosses fortunes toucherait seulement 2% de la population ! (en se basant sur une fortune de 1.000.000 € hors habitation). Il pourrait rapporter 8 milliards € à l'Etat. La peur de la levée du secret bancaire s'explique par le fait que les gens ont peur que ça serve à contrôler les petits fraudeurs au lieu des grands fraudeurs. Mais la nouvelle loi ne représente pas une grande avancée car le pouvoir d'investigation reste trop limité. Il y a tout de même un point positif : la création d'un fichier central des comptes bancaires.

■ **Vous travaillez à l'administration fiscale comme contrôleur de l'impôt des sociétés. Quel est votre principal grief en termes d'organisation de l'administration ?**

□ Le manque de personnel. Des milliers d'emplois disparaissent et ils ne sont pas remplacés. La moyenne d'âge est assez vieille. Dans mon service, si je compare avec la situation d'il y a 10 ou 15 ans, on a deux fois plus de dossiers avec un personnel réduit



de moitié ! C'est pareil dans tous les services. Les dossiers à contrôler sont sélectionnés par un ordinateur. Cette sélection n'est pas toujours cohérente. Même si on sait qu'on ne trouvera rien dans le dossier sélectionné, on doit quand même faire le contrôle. Un rapport stipule clairement que le rendement est plus important quand c'est le personnel de l'administration qui sélectionne les dossiers au lieu de l'ordinateur. Mais on a quand même décidé de continuer la sélection via l'ordinateur !

■ **Au-delà des mesures nécessaires pour rétablir la justice fiscale, quelles autres mesures préconisez-vous pour corriger les inégalités sociales ?**

□ Cela peut paraître paradoxal, mais selon moi il faudrait augmenter l'impôt que paie le salarié ! Si on augmente le salaire brut, les gens payeront plus d'impôts ! La solution des libéraux par rapport au problème du pouvoir d'achat est d'augmenter le salaire net. Mais on ne dit pas comment on va compenser le manque à gagner pour les recettes fiscales.

Ces trente dernières années, la part des bénéficiaires des sociétés dans le revenu national a doublé. La répartition des richesses a évolué en faveur des détenteurs du capital. On compare les salaires entre pays, mais pas la répartition travail-capital au sein d'un même pays. Ce n'est pas correct ! Même si on prend en compte la compétitivité, on peut se demander pourquoi on la base sur une modération des revenus du travail et pas sur ceux du capital alors que les bénéficiaires des sociétés ont doublé en 30 ans. Si on maintenait la proportion des revenus du capital et du travail de 1981, on pourrait donner aux salariés du privé 932 € de salaire brut en plus par mois. De plus, cette mesure bénéficierait aux travailleurs mais aussi à l'Etat, qui disposerait de moyens financiers supplémentaires.

**Interview réalisée par
Claudia Benedetto et
Monique Van Dieren**



C. Benedetto

“Si on maintenait la répartition des revenus du capital et du travail de 1981, les salariés du privé gagneraient en moyenne 932 € de salaire brut en plus par mois...”

L'événement qui vous a marqué ces dernières semaines mais qui n'a pas fait la Une de l'actualité ?

Ce qui m'a choqué, c'est le triste sort de la société Royal Boch. Cette usine, à l'origine du développement économique de La Louvière, a été littéralement offerte à un repreneur privé qui était intéressé non pas par le fait de remettre en route la production, mais de mettre la main sur les stocks de marchandises, sur la marque et sur l'immobilier : les usines se trouvent au centre de la ville. Il y a un projet de réaménagement urbain, ces bâtiments valent

beaucoup aujourd'hui et il les a achetés pour presque rien ! Les acteurs publics ont un peu participé à la catastrophe. On retrouve encore ici le concept de privatisation des profits et de socialisation des pertes et c'est encore une fois le personnel qui est le dindon de la farce !

En dehors de votre boulot et de votre militance au PTB, avez-vous un projet ou une passion ?

Avec quelques amis, on a constitué un petit groupe de rock français. Je suis guitariste et ma compagne chante. On com-

mence à sortir de notre grenier ! On sera notamment à La Louvière pour le 1^{er} mai.

J'aimerais aussi réaliser des clips vidéo avec ma compagne. L'utilisation de l'image permettrait d'aborder des sujets difficiles de manière plus ludique.

Après le guide du Routard, je prépare aussi le Guide du Richard...

A travers des photos, des visites, des exemples, c'est un guide qui montrera quel est le réel pouvoir de l'argent en Belgique, quelles sont les inégalités les plus flagrantes et ce qu'il faudrait faire pour que ça change.

L'impôt, correcteur d'inégalités ?

Les libéraux se plaisent à le dire, le niveau de taxation en Belgique est parmi les plus élevés d'Europe. Mais si notre pays pourrait être qualifié d'enfer fiscal pour les salariés, il est très certainement un paradis fiscal pour les grosses fortunes et les grandes entreprises...

Il n'est pas besoin de rappeler le rôle primordial de l'impôt pour financer les biens et services collectifs. L'impôt remplit une seconde fonction importante : il contribue à la redistribution des revenus, en taxant davantage (en principe !) celui qui gagne plus, et en mettant la priorité sur des politiques économiques ou sociales qui favorisent les bas revenus. Sa troisième fonction est celle d'inciter (ou décourager) certains comportements ou choix personnels (primes énergie, déductions fiscales pour des dons...)

En théorie donc, l'Etat a en mains un formidable instrument pour corriger les inégalités de revenus et prendre des mesures pour favoriser les politiques sociales.

L'indice de Gini, qui mesure les écarts de revenus, (voir article pages 8-9) montre effectivement que l'impôt joue un rôle correcteur d'inégalités : le coefficient passe de 0.38 avant impôt à 0.31 après impôt pour l'année 2007. Cependant, même s'il existe des biais statistiques à ce calcul, force est de constater que ce rôle correcteur de l'impôt a tendance à s'amenuiser d'année en année. D'autant que cet indice ne tient compte que des revenus déclarés, et pas des revenus non déclarés de plus en plus importants, soit sur base légale (non déclaration de revenus mobiliers), soit provenant de l'évasion fiscale, de la fraude fiscale ou de la spéculation financière...

Les pays européens qui ont les taux de taxation les plus élevés sur l'ensemble des revenus connaissent généralement des taux de pauvreté les plus bas (pays nordiques). En Belgique, le taux de taxation élevé sur les revenus du travail n'empêche cependant pas 15% de la population de vivre sous le seuil de pauvreté ni de connaître un accroissement des inégalités de revenus...

Un IPP peu progressif

"Les épaules les plus larges doivent davantage contribuer à porter la charge". Cependant, malgré la progressivité de l'impôt des personnes physiques (IPP), celle-ci est faible et ne s'applique qu'aux revenus du travail.

"Il ne peut être établi de privilèges en matière d'impôts"

Article 172 de la Constitution belge.



Manifestation à Bruxelles le 24 mars : NON à l'Europe du capital !
Photo : Karim, www.socialisme.be/psl/archives/2011/03/24/europe.html

En bas de l'échelle, les revenus imposables de moins de 7.900 € (bruts par an) sont déjà taxés à 25% (6.690 € non imposables). Entre 6.690€ et 34.300 €, ils sont taxés entre 25% et 45%. Au-delà, ils sont taxés à 50%.

En haut de l'échelle (plus de 34.300€), le taux maximum d'imposition est donc de 50%. Or auparavant, il existait des tranches de 52,5% et 55% pour les hauts revenus. Ces tranches d'imposition ont été supprimées lors de la réforme fiscale Reynders en 2002⁽¹⁾. De plus, de nombreuses déductions fiscales profitent davantage aux revenus supérieurs (frais de représentation, exonérations fiscales sur l'épargne-pension, primes à la construction...)

Une autre marche-arrière opérée dans les années 80, c'est la "dé-globalisation" des revenus. De quoi s'agit-il ? Auparavant, on totalisait tous les revenus déclarés des personnes (du travail, du capital, de l'immobilier) et on appliquait un impôt progressif sur l'ensemble de ces revenus.

En 1982, ce principe de globalisation a été supprimé, ce qui signifie que les revenus du travail, du capital et de l'immobilier sont taxés séparément, à des taux nettement moins élevés pour les deux derniers, en échappant ainsi au principe de progressivité de l'impôt.

Ainsi, en moyenne, les revenus du travail sont taxés à 45 %, ceux de l'immobilier à 45% (mais sur une base fictive inférieure aux revenus réels, sauf en cas de location professionnelle), ceux du capital sous forme de dividendes distribués par les entreprises à 25%, ceux du capital sous forme des intérêts distribués par les entreprises ou les banques à 15%, et ceux des plus-values à...0% !

Notons enfin la “subtilité” pratiquée par de nombreux indépendants et professions libérales, qui s’installent “en société” pour bénéficier d’un taux d’imposition plus favorable et de nombreux avantages fiscaux, notamment la déduction importante de charges privées que l’on fait passer pour des charges professionnelles de l’entreprise...

La fraude fiscale est également une réalité qui joue en défaveur de la progressivité de l’impôt.

Presque tout le monde fraude, direz-vous ! Eh bien non, et en tout cas pas dans les mêmes proportions... En effet, le fisc dispose de toutes les informations sur les salaires, les allocations sociales (pensions, chômage, maladie...) ainsi que sur le patrimoine immobilier (la possession d’immeubles). Le fisc connaît aussi les revenus locatifs du fait de l’enregistrement obligatoire des baux, mais il n’utilise pas cette information. Par contre, il ne connaît pas les revenus du capital, que ce soit les dividendes, les intérêts ou les plus values⁽²⁾. En effet, les banques ne sont pas obligées de fournir les informations au fisc, sauf en cas de fraude avérée. Et il n’existe pas de cadastre du patrimoine financier des Belges, même si on possède des chiffres globaux (voir ci-contre). La suppression du secret bancaire est donc un élément-clé dans la lutte contre la fraude fiscale. Pour un salarié ou un pensionné qui reçoit une fiche de paie tous les mois, difficile de tricher. Mais pour les indépendants ou les détenteurs de capitaux, il est possible (fréquent) de ne pas déclarer certains revenus, et d’échapper ainsi à la taxation et au principe de progressivité de l’impôt. Rien qu’en Suisse, les avoirs belges représenteraient 15 milliards € (total des avoirs de l’UE : 705 milliards €)⁽³⁾. La fraude fiscale représente donc également un manque à gagner important pour les recettes de l’Etat.

Certains souhaiteraient cependant qu’une nouvelle amnistie fiscale soit mise en place. L’intérêt pour l’Etat belge de voir rapatrier de l’argent volatilisé s’accompagne donc une nouvelle fois d’un cadeau à ceux qui ont fait fructifier leur argent à l’étranger afin de bénéficier d’une taxation moindre de leur capital...

On le voit, le principe de progressivité de l’impôt est enrayé par une multitude de mécanismes qui permettent aux plus hauts revenus de faire baisser leur niveau de taxation, parfois en toute légalité.

Une taxation incorrecte des revenus de l’immobilier

Le patrimoine immobilier des Belges s’élève à 1.075 milliards €. Il est donc plus important que le patrimoine financier.

La taxation des revenus immobiliers n’est pas basée sur les revenus locatifs réellement perçus par les propriétaires mais sur base du revenu cadastral en prix de

1975 revalorisé de 40% indexé depuis 1991 : en clair sur le loyer de 1975 (revenu cadastral revalorisé de 40%) indexé depuis 1991 : on perd donc l’indexation depuis de 1975 à 1991 et on perd l’évolution réelle du loyer de 1975 à 2011 au dessus de l’index. Les biens donnés en location professionnelle sont quant à eux taxés sur base du loyer réel net de 40% de charges. Deux mesures sont dès lors possibles et souhaitables : Adapter les revenus cadastraux à la valeur réelle, et mettre en place un mécanisme de taxation des revenus immobiliers sur base des loyers réels, sans répercussion sur le locataire.



Des taux d’imposition très variables...

Taux de taxation sur les revenus :

- Du travail : 45 %
- De l’immobilier : 45% (mais sur une base fictive!)
- Du capital : 15% ou 25%
- Des plus-values : 0% !

- Le patrimoine mobilier (financier) net des belges s’élève à 2,1 fois le PIB de la Belgique selon Eurostat et les études d’ING; c’est la proportion la plus élevée d’Europe...

Le patrimoine net total des belges s’élève à environ 5 fois le PIB annuel de la Belgique, c’est également une des proportions les plus élevées d’Europe et du monde.

- Début 2010, le patrimoine mobilier des belges s’élevait à 909 milliards d’euros; le patrimoine immobilier à 1075 milliards d’euros; les dettes liées au patrimoine à 192 milliards d’euros, soit un patrimoine net de 1792 milliards d’euros.

- La répartition habituelle entre patrimoine immobilier et patrimoine mobilier, qui est habituellement de 40% pour l’immobilier et de 60% pour le mobilier, a été fortement bouleversée par la crise financière. En effet, celle-ci a entraîné de fortes moins-values en matière de patrimoine mobilier (actions...) tandis que la valeur du patrimoine immobilier se maintenait et augmentait; ce qui a modifié la répartition entre les deux catégories du patrimoine.

- Le taux de prélèvement réel sur les actifs détenus (tous prélèvements confondus) s’élève à 0,78% de la valeur de ces actifs. En pourcentage du PIB, le taux de prélèvement annuel est de 4,1% du PIB (14 milliards par an) soit le 4^{ème} rang européen.

- Comparativement à d’autres pays de l’UE, le prélèvement belge s’explique essentiellement par de forts prélèvements sur les actifs immobiliers des particuliers (précompte immobilier, droit d’enregistrement sur les transactions, partie des droits de succession sur le patrimoine immobilier) alors que les revenus annuels du capital, la partie mobilière d’une succession (le plus souvent non déclarée ou partiellement déclarée, donc échappant aux droits en la matière) et l’absence d’imposition des plus-values affaiblissent, comparées à d’autres Etats, la part de l’imposition sur le patrimoine mobilier.

Source : Victor Serge, Observatoire de la fraude fiscale et de la lutte contre la fraude fiscale

→ La TVA, un impôt injuste

La TVA est un impôt prélevé sur base de produits ou de services rendus, autrement dit sur la consommation des ménages. Elle représente environ un quart des recettes fiscales. Il n'y a aucun lien avec les revenus, et sont prélevés par pourcentage sur la valeur d'un produit ou d'une prestation. La TVA n'est donc en rien correctrice d'inégalité : le pain ou le paquet de cigarettes coûte le même prix pour tout le monde, mais son coût sera proportionnellement plus élevé pour une personne qui a de faibles revenus...

Pourtant, la TVA un instrument d'imposition en vogue parce qu'elle est prévisible et qu'elle peut exercer une fonction de réorientation. Il y a quelques années, on a instauré la "fiscalité verte" pour décourager les comportements polluants. Dans la foulée de la crise financière, on a diminué la TVA dans la construction et l'HORECA pour relancer l'activité économique. De manière générale, la part que représente la TVA dans les recettes fiscales a tendance à augmenter, malgré le fait qu'elle n'est pas correctrice d'inégalités de revenus.

Les entreprises choyées par les cadeaux fiscaux

En 2002, l'impôt des sociétés (Isoc) a été réformé en profondeur. Il est passé de façon drastique de 40.2 à 33.99 % aujourd'hui. Ce taux a encore été revu à la baisse en 2005 par le biais des fameux intérêts notionnels. De quoi s'agit-il ? C'est un système de déduction fiscale dont bénéficie une entreprise lorsqu'elle réalise des investissements avec son capital propre au lieu d'emprunter de l'argent. Chaque année, l'entreprise peut déduire de sa base imposable un coût fictif. On estime que les intérêts notionnels ont fait un cadeau fiscal de 5,8 milliards € en 2008 aux entreprises - et en particulier aux plus grandes d'entre elles -, sous prétexte de stimuler l'emploi. Cet argument est par ailleurs très discutable puisque les 50 sociétés qui ont bénéficié des plus gros cadeaux fiscaux en 2009 ont...supprimé 2.500 emplois cette même année.

En réalité, le taux d'imposition est estimé à 22% en moyenne, grâce au mécanisme des intérêts notionnels notamment, mais aussi à de multiples autres avantages fiscaux dont bénéficient les entreprises, ainsi qu'à l'existence de filiales dans les paradis fiscaux.

"Les bénéfiques de la mondialisation et de la productivité sont d'abord allés en direction du capital et ont érodé la part du travail dans les pays industrialisés" (Guscina, FMI, 2006).

En d'autres mots, cela signifie qu'en Belgique comme dans la plupart des pays industrialisés, la part des revenus acquis par le travail (les salariés, indépendants) diminuent au profit des détenteurs de capitaux (actionnaires).

Une récente étude publiée par Marco Van Hees⁽⁴⁾ a démontré que de manière générale, les grosses entreprises sont aussi celles qui paient le moins d'impôts. Au nom de la concurrence fiscale, on observe une baisse constante du taux d'impôt des sociétés dans l'ensemble des pays industrialisés. A l'échelle mondiale, on estime que la part du commerce mondial qui transite par les paradis fiscaux

dépasse les 50 %. Autrement dit, plus de la moitié des bénéficiaires des principales entreprises mondiales échappe à l'impôt ou est soumise à une fiscalité très avantageuse. Et il est de plus en plus évident que le faible taux de taxation des sociétés profite avant tout aux actionnaires de ces sociétés et pas à l'emploi ni aux revenus des travailleurs, ce qui accentue les inégalités de revenus...

Les Etats sont à la fois complices et victimes de cette concurrence fiscale effrénée. Complices parce que tous les pays jouent le jeu de la concurrence en essayant de "faire mieux" que leur voisin pour attirer les investisseurs. Et victimes parce qu'ils se privent ainsi de recettes importantes qui ne peuvent pas être utilisées pour des politiques sociales, pour stimuler l'emploi ou pour corriger les inégalités de revenus (par ex. pour relever le montant du salaire minimum ou des allocations sociales).

Refaire de l'impôt un instrument de justice sociale

Comme on le voit, de multiples mesures devraient être prises pour que l'impôt soit un réel instrument de redistribution des richesses.

Rétablir les tranches supérieures d'imposition, re-globaliser tous les types de revenus pour le calcul de l'impôt, instaurer une taxation plus juste des revenus mobiliers (plus-values, dividendes, intérêts), instaurer un impôt sur les grosses fortunes, renforcer la lutte contre la fraude fiscale, mieux cibler les intérêts notionnels, revoir le système de taxation des revenus immobiliers, simplifier voire supprimer certaines déductions fiscales qui ne profitent qu'à une partie la plus favorisée de la population ; autant de cartes dans les mains des pouvoirs publics pour augmenter ses recettes tout en contribuant à rétablir la justice fiscale.

"Ne laissez pas échapper les grosses fortunes", tel est le thème de la campagne menée par le Réseau pour la Justice Fiscale (RJF) lancée en février dernier pour soutenir ces revendications.⁽⁵⁾

Un défi ambitieux dans un contexte idéologique européen plutôt enclin à mettre en place des mesures d'austérité (qui affectent les revenus des travailleurs et allocataires sociaux) plutôt qu'à prendre des mesures qui fâcheraient ceux qui ont déjà toutes les ficelles pour payer le moins d'impôts possibles...

Monique Van Dieren

- (1) Elles ont même été jusqu'à 62,5% avant le gouvernement Martens-Gol des années 80 !
- (2) Il ne connaît pas ces revenus car la communication de l'identité du bénéficiaire et des montants perçus n'est pas requise, sauf pour ce qui concerne les intérêts perçus par des étrangers dans le cadre de la directive européenne sur l'épargne : seule importe quand ces revenus sont perçus par un bénéficiaire belge au départ d'un débiteur belge que le précompte mobilier soit retenu et versé si cela doit être le cas soit uniquement s'il s'agit d'intérêts ou de dividendes, les plus values n'étant pas taxées;
- (3) KPMG, magazine Eco/TV 08/02/2010
- (4) Fonctionnaire au Ministère des Finances, auteur de plusieurs livres, membre du PTB. Voir son interview en page 10. Etude disponible sur www.frerealbert.be
- (5) Pour tout savoir sur cette campagne, consultez le site www.lesgrossesfortunes.be

Des mesures pour sortir de la pauvreté

La pauvreté n'est pas une fatalité, il existe de nombreuses mesures qui permettraient de réduire les inégalités de revenus. En voici quelques-unes qui sont défendues par les Equipes Populaires. Elles concernent l'impôt, les prestations sociales, les services collectifs et l'emploi.

Si les différents chemins de vie empruntés par tout un chacun (dépression, dette de jeu, mauvaise gestion de son budget, alcoolisme...) peuvent conditionner le phénomène de pauvreté, ils ne l'expliquent pas totalement. L'insuffisance des revenus est le premier facteur. L'augmentation de certains frais aussi. Les factures d'énergie, des soins de santé par exemple, sont de plus

en plus importantes et obligent certaines personnes à devoir choisir entre manger et se soigner, entre manger et se chauffer...

La pauvreté n'est pourtant pas une fatalité. Il existe des mécanismes qui, s'ils étaient appliqués, permettraient de réduire les inégalités de revenus. Pour comprendre ces mécanismes, il faut d'abord comprendre comment fonctionne notre système de solidarité. La Belgique possède un système de redistribution fondé sur la logique de la solidarité : chaque citoyen contribue au financement de services collectifs par l'impôt. En théorie, les personnes les plus riches contribuent davantage au pot commun que les plus pauvres. En pratique, c'est beaucoup plus flou, puisque de nombreux revenus sont peu voire pas taxés (voir article précédent).

Des mesures pour un impôt plus juste

L'impôt sur les grosses fortunes est un moyen qui permettrait de rétablir une certaine équité entre les citoyens. Actuellement, les revenus supérieurs ne contribuent pas de la même façon que les autres à la solidarité. Cette injustice pourrait être atténuée en instaurant un impôt progressif de 0.5% à 2% sur les revenus de plus d'1 million € (sans tenir compte de la valeur de l'habitation personnelle). Cela nécessite d'abord l'instauration d'un cadastre des fortunes, autrement dit un inventaire des patrimoines financiers.

Selon ses détracteurs, la mise en place de ce cadastre aurait pour conséquence l'évasion fiscale, l'exil des personnes fortunées ou des entreprises, l'augmentation du niveau de fraude. Les entreprises seraient déjà trop taxées. De plus, il constituerait une atteinte à la vie privée.

En Belgique, la fraude fiscale est estimée à minimum 20 milliards €. Pour lutter efficacement contre la fraude et l'évasion, la Belgique vient de faire un premier pas avec la levée du secret bancaire qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain. Le contrôleur du fisc pourra demander au contribuable les informations relatives à ses comptes bancaires. Dans le cas où l'information est incomplète ou non transmise, l'agent pourra s'adresser à la banque de l'intéressé sous trois conditions : dans le cas d'un indice de fraude, d'une taxation indiciaire⁽⁴⁾ ou d'une demande d'assistance de l'étranger. De plus, le contrôleur disposera désormais →



Les EP mènent campagne en 2011 sur le thème des inégalités de revenus. L'objectif ? Dénoncer les inégalités croissantes, et soutenir les mesures qui permettent de les corriger, en particulier la fiscalité. Les EP soutiennent la campagne du Réseau pour la Justice Fiscale (RJF) "Ne laissez pas échapper les grosses fortunes". Signez la pétition sur www.lesgrossesfortunes.be

→ d'un fichier central des comptes bancaires. On lui oppose comme principal argument, la mise en péril du respect de la propriété et de la vie privée des individus. A contrario, lever le secret bancaire permettrait d'établir des listes nominatives des bénéficiaires de revenus financiers et de fournir des informations sur les ouvertures et fermetures de comptes bancaires dans le but d'établir un répertoire national des comptes bancaires. Bref, il y aura un peu plus de transparence dans les transactions financières.

Il est logique de penser que c'est celui qui gagne le plus qui paye le plus. Cependant, dans la pratique, la réalité est toute autre : l'impôt des personnes physiques est un impôt progressif mais certains ont des "trucs" pour échapper à la progressivité de l'impôt. De plus, les taux d'imposition les plus élevés ont été supprimés et les déductions fiscales profitent surtout aux revenus supérieurs. Une solution serait d'exonérer davantage les bas revenus et de restaurer les taux d'imposition supérieurs de 52,5% et de 55%.

Garantir un revenu de remplacement décent

Une autre manière de rétablir l'équilibre serait de relever les allocations sociales (chômage, invalidité, pension, revenu d'intégration sociale⁽²⁾...) au-dessus du seuil de pauvreté (899 €). Environ 1.600.000 Belges n'atteignent pas ce seuil et les personnes les plus fragiles sont celles qui dépendent d'allocations sociales. De plus, les chômeurs qui vivent en couple voient leurs allocations diminuées (statut cohabitant). Pour échapper au statut de cohabitant, des couples se séparent administrativement pour conserver leur revenu ; des jeunes quittent anticipativement le foyer familial dans le même but ; dans d'autres cas, on hésitera à garder un vieux parent, à héberger un proche en difficulté...

Ecolo a déposé en 2008 une proposition de loi qui prévoit de relever les allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté et d'aligner le statut de cohabitant à celui d'isolé. Selon la Cour des comptes, relever les allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté coûterait 1,25 milliards d'euros. Il était prévu d'échelonner sur 4 ans les dépenses soit 300 millions d'euros par an. A l'époque, la députée Ecolo Zoé Genot soulignait que le gouvernement n'avait eu aucun mal à trouver 2,4 milliards d'euros pour financer les intérêts notionnels. Le projet de loi suit son cours. Cependant, selon un avis de la Commission des affaires sociales, si on appliquait cette mesure, les conséquences seraient importantes sur la sécurité sociale et le sur le salaire minimum. Plus récemment, le gouvernement a validé l'accord interprofessionnel 2011-2012. Il prévoit d'augmenter de 2% les allocations les plus basses et les autres de 0.7 %.

Faciliter l'octroi du statut Omnio

Les factures de soins de santé deviennent de moins en moins soutenables pour les petits revenus. En Belgique, les soins sont remboursés en partie via les mutuelles ou assurances maladies. Cependant, malgré, cette aide, beaucoup de personnes ne parviennent pas à joindre les deux bouts. Ainsi, l'Etat a mis en place toute une série de



M. Van Dieren

mesures pour élargir la couverture sociale à certaines catégories de personnes : le statut Omnio. Celui-ci est destiné aux personnes à faibles revenus notamment, les chômeurs de longue durée de moins de 50 ainsi que les familles monoparentales. Mais les personnes sont rarement au courant qu'elles peuvent prétendre à ce statut : il n'est pas automatique, les personnes doivent elles-mêmes en faire la demande. Une autre piste pour réduire les inégalités serait d'automatiser ce statut.

Alléger la somme "loyer + facture d'énergie"

D'autres factures sont de plus en plus difficiles à honorer dont celles liées aux loyers et à l'énergie. Le marché immobilier est de moins en moins accessible à une part croissante des ménages. Les prix de ventes s'envolent, les logements sociaux sont trop peu nombreux et les loyers des biens privés sont fixés quasi librement par les propriétaires. En effet, contrairement aux pays voisins (France, Allemagne, Angleterre, Pays-Bas...) la Belgique n'a mis en place aucune mesure pour réguler les loyers et protéger les locataires de hausses de prix exagérées. Il serait pourtant possible d'encadrer les loyers en tenant compte de critères objectifs (taille du logement, équipements disponibles, qualité du bâti, caractéristiques du quartier, etc.) pour fixer des prix de référence selon les types de logements.

Les opposants à un encadrement des loyers lui reprochent de porter atteinte au droit de propriété et de ne pas tenir compte de l'offre : le propriétaire n'aurait plus le bénéfice attendu et pourrait alors se décourager d'investir dans son bien pour le mettre en location. Mais l'expérience de nos voisins montre qu'il n'est pas impossible de protéger le locataire tout s'inscrivant dans une logique qui favorise une offre de logements suffisante et de qualité. Par exemple en octroyant des incitants fiscaux aux bailleurs qui respectent des prix de référence et en privilégiant la concertation entre les acteurs concernés.

La part des revenus réservée à l'énergie est aussi importante pour les revenus modestes. Actuellement, les petits consommateurs paient proportionnellement leur kWh plus cher que les gros consommateurs. Il faudrait inverser cette logique en instaurant une tarification, non pas dégressive, mais bien progressive, pour la facture d'électricité. Le principe consiste à appliquer des tarifs différents pour des tranches de consommation, en

commençant par une première tranche (ex. 500 - 2.500 kWh) très bon marché pour assurer à tous la satisfaction des besoins de base en énergie. La tranche suivante serait un peu plus chère au kWh et ainsi de suite, jusqu'à la dernière tranche, dont le prix serait dissuasif. La proposition est à réfléchir en tenant compte de l'impact sur les ménages mal équipés (chauffage électrique, par exemple) mais elle a le mérite d'assurer plus de justice sociale dans l'accès à l'énergie et d'encourager un usage plus rationnel de celle-ci.

Des transports publics plus accessibles

Une autre mesure à mettre en débat concerne l'accès aux transports publics. Notre société est de plus en plus décentralisée. Il est loin le temps des épiceries de quartier, des emplois proches de la maison... La part du budget consacrée aux déplacements est de 13 %³ pour l'année 2008. Encore une fois, c'est pour les petites bourses que le poids à supporter est le plus lourd, or les réductions accordées par les sociétés de transport tiennent compte de critères comme l'âge ou le statut mais pas des revenus. L'aspect environnemental justifie aussi d'améliorer l'accès aux transports publics. Cette mesure contribuerait à changer les mentalités par rapport à l'usage de la reine-voiture. Elle a certes ses détracteurs et les contre-arguments sont nombreux, à commencer par l'impact pour les finances des sociétés de transport et pour l'Etat, alors même qu'il faudrait investir massivement dans le développement de l'offre.

Augmenter les bas salaires

Dernièrement, un débat a largement été relayé dans les médias. Celui de la négociation de l'Accord Interprofessionnel et de l'augmentation des revenus dont ceux des bas salaires. Il faudrait aller plus loin que ce que prévoit l'AIP en relevant le salaire minimum brut (1187€) qui se situe un peu au - dessus du seuil de pauvreté.

Aujourd'hui, 4 % des adultes pauvres sont des travailleurs. Ce qui va à l'encontre des clichés trop souvent partagés d'un pauvre SDF qui rejette le système ou du chômeur fainéant qui, lui, profite du système.

Supprimer la discrimination des travailleuses

Ce qui explique ce paradoxe du travailleur pauvre, ce sont les bas niveaux de salaires, la nature des contrats de travail qui sont de plus en plus précaires : le travail à mi temps, les contrats à la semaine... Les femmes souffrent particulièrement de la précarité croissante dans l'emploi : une large proportion travaille à temps partiel. Par ailleurs, les métiers dits féminins sont moins valorisés. On constate aussi que les femmes restent minoritaires dans les fonctions de dirigeants. Le système de classification des fonctions joue également un rôle. Pendant des décennies, la tendance a

même été de créer des "sous-barèmes" qui justifieront qu'à travail égal, les femmes soient moins payées que les hommes. Une première mesure indispensable serait de supprimer cette discrimination en "nettoyant" les classifications de fonctions par secteurs.

Quelles avancées dans un contexte d'austérité ?

Parmi l'ensemble des mesures passées en revue, certaines font leur chemin et il faut s'en réjouir. Citons notamment la levée partielle du secret bancaire au niveau fédéral ; des travaux préparatoires sur l'encadrement des loyers dans les Régions. Appuyés par l'Union européenne, les syndicats ont pu, de leur côté, faire avancer le travail sur une révision de classifications des fonctions dans plusieurs secteurs.

Mais ces quelques avancées risquent de peser bien peu alors qu'en Union européenne souffle le vent de l'austérité dans un contexte d'austérité. Une nouvelle fois, le citoyen risque de payer les frais d'une crise économique dont il n'est pas à l'origine. La Belgique n'est pas à l'abri. Le pacte de compétitivité européen défendu par Sarkozy et Merkel marque les prémices d'une ère morose. Il prévoit entre autres de supprimer l'indexation des salaires et le salaire minimum, d'allonger l'âge effectif de la pension. Au nom de la compétitivité entre les pays européens, l'UE se permet de toucher aux acquis sociaux. Si le nouveau pacte de compétitivité est pris en compte, il pourrait bien réduire à peu de choses les acquis du Pacte social, une régression sans précédent dans les droits des salariés.

Cludia Benedetto

Equipe de rédaction :

Cludia Benedetto,
Jean-Michel Charlier, Christine Steinbach,
Monique Van Dieren

Rédactrice en chef : Monique Van Dieren

Mise en page : Hassan Govahian

Editeur responsable : Christine Steinbach,
48 rue de Gembloux, 5002 - Namur
Tél : 081/73.40.86 - Fax : 081/74.28.33
Courriel : secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 1€50

Pour s'abonner à Contrastes et La Fourmilière

(10 € par an pour 6 numéros) :

- Versez 10 € au compte BE46-7865-7139-3436 des Equipes Populaires, avec la mention : "Abonnement à Contrastes" + votre nom.

(1) Taxation reposant sur des indices de revenus non déclarés quand le train de vie apparent est largement supérieur aux revenus déclarés.

(2) Depuis 2002, ce terme remplace l'appellation "minimex" (minimum des moyens d'existence).

(3) <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/revenus/ventilation/index.jsp>



Photo : Achien http://photo-blog.pixelistes.com/adrien/files/2011/02/IMG_0157.jpg

Contrastes...

Notre revue n'a jamais aussi bien porté son nom.

S O M M A I R E

3 TROIS REGARDS SUR LES INÉGALITÉS

La Belgique a glissé progressivement d'une économie à finalité sociale (grâce au Pacte social d'après-guerre) à une économie qui considère le volet social comme un frein à la croissance.

6 MESURER LES ÉCARTS DE REVENUS : PAS UNE SINÉCURE !

Analyse des écarts de revenus et des principaux indicateurs qui permettent de mesurer leur évolution.

10 INTERVIEW : MARCO VAN HEES,

l'homme qui murmure à l'oreille des pauvres

14 L'IMPÔT, CORRECTEUR D'INÉGALITÉS ?

Si notre pays pourrait être qualifié d'enfer fiscal pour les salariés, il est très certainement un paradis fiscal pour les grosses fortunes et les grandes entreprises...

17 DES MESURES POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ

Présentation de différentes mesures qui permettraient de réduire les inégalités de revenus, notamment en matière de fiscalité, d'accès aux soins de santé, d'allocations sociales, de salaire minimum, de logement.

Contact :

Equipes Populaires,
48 rue de Gembloux, 5002 - Namur 081/73.40.86
secretariat@equipespopulaires.be

Avec le soutien de :

